

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 4 décembre 2017 à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Jean-François Rompré
Bertrand Bilodeau
Yvon Lamontagne
Samuel Côté
Diane Pelletier
Nathalie Pelletier
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la Mairesse Vicki-May Hamm.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, et la greffière adjointe, Me Sylviane Lavigne.

Est absente la conseillère Nathalie Bélanger.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
4. DIRECTION GÉNÉRALE
 - 4.1) Transaction dans le parc industriel.
5. FINANCES
 - 5.1) Affectation de l'excédent de tarification;
 - 5.2) Affectation des excédents, réserves et fonds réservés;
 - 5.3) Octroi de contrat pour le réaménagement du centre des travaux publics – phase II;
 - 5.4) Octroi de contrat pour la fourniture annuelle de ponceaux PEHD;
 - 5.5) Octroi de contrat pour l'achat de fourniture annuelle de compteurs électroniques;
 - 5.6) Octroi de contrat pour la fourniture et la livraison de transformateurs aériens;
 - 5.7) Octroi de contrat pour la démolition de bâtiments appartenant à la Ville.
6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 6.1) Adoption du projet de Règlement 2633-2017-2 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 afin d'autoriser le service de remorquage dans le secteur de la rue Tanguay et du boulevard Industriel;
 - 6.2) Avis de motion et présentation du projet de règlement 2633-2017 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 afin d'autoriser le service de remorquage dans le secteur de la rue Tanguay et du boulevard Industriel;

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

- 6.3) Adoption du Règlement 2637-2017 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour le secteur de l'ancienne Dominion Textile;
- 6.4) Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le Règlement 2564-2015 pour bonifier la période pendant laquelle le crédit de taxes est disponible pour le secteur des TIC;
- 6.5) Avis de motion et présentation du projet de règlement abrogeant le Règlement d'emprunt 2620-2017 prévoyant des travaux de revitalisation du centre-ville;
- 6.6) Avis de motion et présentation de règlement modifiant le Règlement 2632-2017 afin de supprimer une clause discrétionnaire et d'établir un pourcentage plutôt qu'un montant fixe à titre de crédit de taxes;
- 6.7) Avis de motion et présentation de projet de règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$;
- 6.8) Avis de motion et présentation d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2521-2014 visant à créer un comité de suivi de la Politique Familles et aînés et à en définir sa composition et son mandat.

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1) Embauche d'un chargé de projets, Division ingénierie contractuel.

8. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 8.1) Demandes d'approbation de PIIA.

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1) Aide financière pour l'amélioration du réseau routier.

10. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1) Avenant à l'entente avec la Corporation de la maison Merry.

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. DÉPÔT DE DOCUMENTS

13. QUESTIONS DE LA SALLE

14. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur COGECO et Câble-Axion.

Elle est également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Magog et sera disponible sur le site Internet de la Ville d'ici deux jours pour permettre un meilleur rayonnement de l'information. L'adresse de la Ville est le www.ville.magog.qc.ca/seances.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

1. 570-2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST Proposé par le conseiller Jean-François Rompré

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

3. 571-2017 APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal approuvé par la présente résolution au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST Proposé par le conseiller Bertrand Bilodeau

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 20 novembre 2017 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1) 572-2017 Transaction dans le parc industriel

IL EST Proposé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que la Ville de Magog vende à 2883473 Canada Inc. (Toyota Magog), une partie du lot 5 520 793 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, d'une superficie approximative de 7 000 mètres carrés, pour le prix approximatif de 75 250 \$ plus taxes applicables et autres considérations.

La vente est faite à des fins commerciales, aux conditions indiquées dans la promesse signée le 13 novembre 2017 par 2883473 Canada inc., représentée par M. Roland Gaudreau.

Il est à noter que la préparation de la description technique et du plan de subdivision seront à la charge de l'acheteur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. FINANCES

5.1) 573-2017 Affectation de l'excédent de tarification

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

ATTENDU QUE les services d'eau potable, d'égouts, de fosses septiques et de matières résiduelles sont facturés selon des tarifs imposés seulement aux immeubles bénéficiant de services;

ATTENDU QU'en 2017 cette facturation peut générer un excédent ou un déficit des revenus sur les charges;

IL EST Proposé par le conseiller Samuel Côté

Que la Ville de Magog affecte l'excédent accumulé affecté de chacun des services ci-dessus mentionnés d'un montant équivalent à l'excédent ou au déficit réalisé au cours de l'exercice 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2) 574-2017 Affectation des excédents, réserves et fonds réservés

ATTENDU QUE la Ville a autorisé le financement de certains projets d'investissement à même le fonds de roulement et l'excédent non affecté;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications à la source de financement déjà approuvée et d'autoriser d'autres affectations;

IL EST Proposé par la conseillère Diane Pelletier

Que la Ville de Magog adopte une résolution aux fins suivantes :

Annulation des financements des projets :

<i>PTI numéro</i>	<i>Nom</i>	<i>Financement non utilisé</i>	<i>Source de financement</i>
1-019-2017	Bibliothèque – Toiture de cuivre et maçonnerie	111 000 \$	Fonds de roulement
7-141-2016	Incubateur industriel	100 000 \$	Excédent accumulé non affecté

Changement de la source de financement :

<i>PTI numéro</i>	<i>Nom</i>	<i>Fonds de roulement</i>	<i>Excédent accumulé non affecté</i>
2-258-2016	Réfection sentiers du marais	(211 077 \$)	211 077 \$
8-058-2017	Caserne 1	211 077 \$	(211 077 \$)

Que le montant emprunté en 2016 du fonds de roulement de 38 923 \$ pour la réfection des sentiers du marais soient remboursé en 2017;

Que la Ville de Magog autorise un financement de 1 668 000 \$ au projet du barrage La Grande-Dame à même le fonds de réserves financières – Immobilisations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

5.3) 575-2017 Octroi de contrat pour le réaménagement du
Centre des travaux publics – phase II

ATTENDU QUE la Ville a, par avis public, obtenu des prix pour le réaménagement du Centre des travaux publics –phase II;

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes sont les suivantes :

<i>Nom de l'entrepreneur</i>	<i>Prix global avant taxes aux fins d'adjudication</i>				
	<i>Prix forfaitaire</i>	<i>Prix spécifié</i>		<i>Prix séparé</i>	
		<i>3A</i>	<i>3B</i>	<i>4A</i>	<i>4B</i>
S.R. & Martin inc.	269 750 \$	49 000 \$	10 750 \$	920 \$	N/A
Construction et Rénovation Jérémie Houle inc.	284 700 \$	42 500 \$	10 750 \$	800 \$	N/A
Constructions Guy Sébas inc.	316 000 \$	41 125 \$	10 750 \$	1 200 \$	N/A
Grondin Marois inc.	331 200 \$	41 125 \$	10 750 \$	1 150 \$	N/A
Construction TURCO inc.	333 865 \$	42 125 \$	10 750 \$	1 058 \$	N/A
Constructions Olivier & Lyonnais inc.	355 160 \$	41 125 \$	10 750 \$	920 \$	N/A

ATTENDU QUE S.R. & Martin inc. est le plus bas soumissionnaire et qu'il est conforme;

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que le contrat pour le réaménagement du Centre des travaux publics – phase II soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit S.R. & Martin inc., pour un montant de 269 750 \$, excluant le prix spécifié 3B mais incluant le prix spécifié 3A et le prix séparé 4A, pour un total de 259 920 \$, suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier APP-2017-220-P et la soumission de l'entrepreneur ouverte le 2 novembre 2017.

Le contrat est à prix forfaitaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4) 576-2017 Octroi de contrat pour la fourniture annuelle de
ponceaux PEHD

ATTENDU QUE la Ville a, sur invitation, demandé des prix pour la fourniture annuelle de ponceaux PEHD;

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes sont les suivantes :

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

<i>Nom de l'entrepreneur</i>	<i>Prix global avant taxes aux fins d'adjudication</i>
J.U. Houle Ltée	54 786,90 \$
Wolseley Canada inc.	55 944,24 \$
Réal Huot inc.	56 359,02 \$
Centre du ponceau Courval inc.	58 771,26 \$

ATTENDU QUE J.U. Houle Ltée est le plus bas soumissionnaire et qu'il est conforme;

IL EST Proposé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que le contrat pour la fourniture annuelle de ponceaux PEHD soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit J.U. Houle Ltée, pour un total de 54 786,90 \$, avant taxes, suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier APP-2017-550-I et la soumission de l'entrepreneur ouverte le 21 novembre 2017.

Le contrat est à prix unitaire d'une durée d'un an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.5) 577-2017 Octroi de contrat pour l'achat de fourniture annuelle de compteurs électroniques

ATTENDU QUE la Ville a, sur invitation, demandé des prix pour l'achat de fourniture annuelle de compteurs électroniques;

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes sont les suivantes :

<i>Nom de l'entrepreneur</i>	<i>Prix global avant taxes aux fins d'adjudication</i>
Les Distributeurs GF Tec inc.	32 750 \$
Les Industries Jesstec inc.	42 060 \$

ATTENDU QUE Les Distributeurs GF Tec inc. est le plus bas soumissionnaire et qu'il est conforme;

IL EST Proposé par le conseiller Jean-François Rompré

Que le contrat pour l'achat de fourniture annuelle de compteurs électroniques soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Distributeurs GF Tec inc., pour un total de 32 750 \$, avant taxes, suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier APP-2017-560-I et la soumission de l'entrepreneur ouverte le 22 novembre 2017.

Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.6) 578-2017 Octroi de contrat pour la fourniture et la livraison de transformateurs aériens

ATTENDU QUE la Ville a, sur invitation, demandé des prix pour la fourniture et la livraison de transformateurs aériens;

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes sont les suivantes :

<i>Nom de l'entrepreneur</i>	<i>Prix global avant taxes aux fins d'adjudication avec coûts de perte</i>
ABB inc.	120 104,55 \$
Siemens Transformateurs Canada inc.	129 750,95 \$

ATTENDU QUE ABB inc. est le plus bas soumissionnaire et qu'il est conforme;

IL EST Proposé par le conseiller Bertrand Bilodeau

Que le contrat pour la fourniture et la livraison de transformateurs aériens soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit ABB inc., pour un total de 120 104,55 \$, avant taxes, incluant les coûts unitaires de perte suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier APP-2017-590-I et la soumission de l'entrepreneur ouverte le 21 novembre 2017.

Le contrat est à prix unitaire et la dépense réelle sera de 69 243,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.7) 579-2017 Octroi de contrat pour la démolition de bâtiments appartenant à la Ville

ATTENDU QUE la Ville a, sur invitation, demandé des prix pour la démolition de bâtiments appartenant à la Ville;

ATTENDU QUE la soumission ouverte est la suivante :

<i>Nom de l'entrepreneur</i>	<i>Prix global avant taxes aux fins d'adjudication</i>
Germain Lapalme & Fils inc.	37 336,09 \$

ATTENDU QUE Germain Lapalme & Fils inc. est le seul soumissionnaire et qu'il est conforme;

IL EST Proposé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que le contrat pour la démolition de bâtiments appartenant à la Ville soit adjugé au seul soumissionnaire conforme, soit Germain Lapalme & Fils inc., pour un total de 37 336,09 \$, avant taxes, suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier APP-2017-600-I et la soumission de l'entrepreneur ouverte le 27 novembre 2017.

Le contrat est à prix forfaitaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

- 6.1) 580-2017 Adoption du projet de Règlement 2633-2017-2 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 afin d'autoriser le service de remorquage dans le secteur de la rue Tanguay et du boulevard Industriel

La mairesse indique que ce projet de règlement vise à autoriser un service de remorquage de tout type de véhicule, incluant le remisage de véhicules remorqués dans la zone industrielle Dk05I.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue à l'égard du premier projet de règlement plus haut mentionné, il y a maintenant lieu d'adopter le second projet ;

IL EST Proposé par le conseiller Samuel Côté

Que le projet de Règlement 2633-2017-2 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant la modification des usages autorisés dans la zone industrielle Dk05I, secteur de la rue Tanguay et du boulevard Industriel soit adopté tel que présenté.

Il est à noter que ce projet de règlement fera l'objet d'un avis public invitant les personnes habiles à voter concernées à demander un registre si elles désirent pouvoir s'exprimer sur ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 6.2) Avis de motion et présentation du projet de règlement 2633-2017 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 autorisant le service de remorquage dans le secteur de la rue Tanguay et du boulevard Industriel

La conseillère Diane Pelletier donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement 2633-2017 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant la modification des usages autorisés dans la zone industrielle Dk05I, secteur de la rue Tanguay et du boulevard Industriel.

Ce projet de règlement vise à autoriser un service de remorquage de tout type de véhicule, incluant le remisage de véhicules remorqués dans la zone industrielle Dk05I.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

- 6.3) 581-2017 Adoption du Règlement 2637-2017 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour le secteur de l'ancienne Dominion Textile

La mairesse indique que ce règlement vise à stimuler le développement économique sur le territoire de la Ville et revitaliser l'ancienne friche industrielle connue sous le nom Dominion Textile, par l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes. Ce programme s'adresse aux entreprises compatibles avec les créneaux de services technologiques et résidentiels identifiés dans le plan stratégique

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

de la Ville. Il s'insère dans le plan d'action de revitalisation de la Ville, lui permettant d'assurer un niveau de qualité élevé des projets présentés.

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que le Règlement 2637-2017 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour le secteur de l'ancienne friche industrielle connue sous le nom Dominion Textile, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4) Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le Règlement 2564-2015 bonifiant la période pendant laquelle le crédit de taxes est disponible pour le secteur des TIC

Le conseiller Jacques Laurendeau donne un avis de motion qu'un projet de règlement modifiant le Règlement 2564-2015 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour le secteur des Technologies de l'Information et des Communications (TIC) de la Ville de Magog sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente du conseil tenue à un jour ultérieur.

Ce projet de règlement a pour objet de bonifier la période pendant laquelle le crédit de taxes est disponible pour le secteur des TIC.

Cet avis de motion remplace celui donné le 20 novembre 2017 intitulé « Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le Règlement 2530-2015 ».

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

6.5) Avis de motion et présentation du projet de règlement abrogeant le Règlement d'emprunt 2620-2017 prévoyant des travaux de revitalisation du centre-ville

Le conseiller Jean-François Rompré donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement abrogeant le Règlement 2620-2017 prévoyant des travaux de revitalisation du centre-ville et autorisant une dépense de 22 405 700 \$ et un emprunt de 12 674 900 \$ à cette fin.

Ce projet de règlement a pour objet d'abroger le règlement d'emprunt qui avait été adopté dans le cadre des travaux de revitalisation du centre-ville.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

6.6) Avis de motion et présentation de règlement modifiant le Règlement 2632-2017 supprimant une clause discrétionnaire et établissant un pourcentage plutôt qu'un montant fixe à titre de crédit de taxes

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Le conseiller Bertrand Bilodeau donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement modifiant le règlement 2632-2017 modifiant le règlement 2530-2015 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour le secteur industriel de la Ville de Magog.

Ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications au texte du Règlement 2632-2017 adopté le 2 octobre 2017, afin de supprimer une clause discrétionnaire et d'établir un pourcentage plutôt qu'un montant fixe à titre de crédit de taxes.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

6.7) Avis de motion et présentation de projet de règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

Le conseiller Yvon Lamontagne donne un avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil un projet de règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Ce projet de règlement a pour objet de fixer les taux du droit de transfert aux immeubles de 500 000 \$ à 750 000 \$, de 750 000 \$ à 1 000 000 \$ et de plus de 1 000 000 \$.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

6.8) Avis de motion et présentation d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2521-2014 visant à créer un comité de suivi de la Politique Familles et aînés et à en définir sa composition et son mandat

Le conseiller Samuel Côté donne un avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2521-2014 concernant l'administration de la Ville.

Ce projet de règlement a pour objet de créer un comité de suivi de la Politique Familles et aînés et à en définir la composition ainsi que son mandat.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1) 582-2017 Embauche d'un chargé de projets, Division ingénierie contractuel

IL EST Proposé par la conseillère Diane Pelletier

Que M. Alejandro Augusto Vélez Lopez soit embauché comme employé contractuel à l'essai au poste de chargé de projets, Division ingénierie, pour une durée déterminée maximale de trois ans, à compter d'une date à être déterminée, aux

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

conditions du Recueil des conditions de travail des employés cadres et non syndiqués et aux conditions du contrat et qu'il soit rémunéré à l'échelon 1 de la classe 9.

Lorsque le mandat de M. Vélez sera terminé, il pourra réintégrer l'unité de négociation des salariés manuels et de bureau de la Ville de Magog selon les règles de la Convention collective, à un emploi de technicien en génie civil, classe 9. Une lettre d'entente devra être signée par les parties à cet effet.

Que le directeur général et la directrice des Ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 582-2017 modifiée par la résolution 016-2018 adoptée le 15 janvier 2018.

8. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8.1) 583-2017 Demandes d’approbation de PIIA

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme (CCU) a analysé divers plans à l’égard desquels s’applique un Règlement de plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA);

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que les plans d’implantation et d’intégration architecturale suivants soient approuvés aux conditions recommandées par le CCU, incluant, s’il y a lieu, l’obligation de fournir une garantie financière :

No CCU	Adresse des travaux	Propriétaire ou occupant	Type de permis demandé
17-154	18, Pierre-Richard	Kimberly Bryant et Pierre Boulé	Certificat d'autorisation
17-155	269, Sancoucy	Suzanne Brault et Denis Verville	Permis de construire
17-156	455, MacDonald	MRC Memphrémagog	Certificat d'autorisation
17-157	424 à 426, Southière	Johanne Poirier et Michel Perreault	Permis de construire
17-158	Lot 4 192 169, de la Serpentine	Véronique Boulet et Michael Sheehan	Permis de construire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUCILICS

9.1) 584-2017 Aide financière pour l’amélioration du réseau routier

ATTENDU QUE le ministre des Transports, par l'intermédiaire du député d'Orford, a informé la Ville de Magog qu'un montant

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

d'aide financière était disponible pour l'amélioration du réseau routier municipal de la Ville;

IL EST Proposé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que la Ville de Magog approuve les dépenses pour les travaux exécutés en 2017 dans le cadre de la réhabilitation des rues Bellevue, Sherbrooke, de la Perdrix, Doyon, de la Colline-des-Sorbiers, de la Falaise, des Champs-Élysées, des Girolles, des Hirondelles, du Grand-Duc, du Harfang, du Marronnier, du Pic-du-Lynx, de la Bécassine et de la Bernache pour deux montants subventionnés respectivement de 37 525 \$ et de 19 269 \$;

Ces travaux ont été exécutés conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports sur une rue dont la gestion incombe à la Ville et le dossier de vérification a été constitué.

Que la trésorière ou la trésorière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la ville, les documents requis à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1) 585-2017 Avenant à l'entente avec la Corporation de la maison Merry

IL EST Proposé par le conseiller Jean-François Rompré

Que la mairesse ou la personne occupant le poste de maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant no 1 à l'entente intervenue avec la Corporation de la Maison Merry concernant le démarrage et la gestion du projet de mise en valeur de la Maison Merry à Magog.

Cet avenant précise la date de fin de l'entente au 30 juin 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

12. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose les documents suivants :

- a) Transfert d'un employé permanent sur un autre poste, rapport no 2017-17;
- b) Embauche d'un employé régulier, rapport no 2017-18;
- c) Liste des comptes payés au 28 novembre 2017, totalisant 8 627 291,04 \$;

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

d) Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du mardi 21 novembre 2017;

e) Statistiques d'émissions de permis au 30 novembre 2017.

13. QUESTIONS DE LA SALLE

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Réponses à des questions antérieures :

Avant de donner la parole aux citoyens, Madame la Mairesse répond aux questions suivantes posées lors des séances antérieures :

- Question des lumières sur la rue Norbel : ont relancé Hydro-Québec et hausse de la pression.
- Chemin Southière : il y a une garantie du travail mais n'en connaissent pas tous les détails.

Questions des personnes présentes :

Les intervenants sont :

- M. Michel Gauthier :
 - o Bonne retraite à M. Turcotte;
 - o Travaux chemin Southière.
- Roger Croteau :
 - o Règles d'octroi au plus bas soumissionnaire conforme.
- Robert Ranger :
 - o Travaux chemin Southière;
 - o Déneigement du passage piétonnier entre rue Fisette et plage des Cantons.
- M. Guy Gaudreau :
 - o Séances prévues lors d'élections scolaires et fédérales.
- M. Michel Raymond :
 - o Abrogation du règlement d'emprunt;
 - o Agent de liaison pour le centre-ville en remplacement du congé de maternité;
 - o Estimé futur pour centre-ville;
 - o PTI 2018;
 - o Règles d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.
- M. Michel Gauthier :
 - o Comité du centre-ville;
 - o Embauche d'un ingénieur contractuel.

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

- M. Michel Raymond :
 - o Travaux chemin Southière;
 - o Coûts associés aux travaux pour ouvrir à nouveau la rue Jean-Paul II.

14. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil livrent leurs messages et commentaires, en commençant par le conseiller Bertrand Bilodeau. Par la suite, Madame la Mairesse informe la population des différents dossiers actifs et des activités prévues sur le territoire.

15. 586-2017 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST Proposé par le conseiller Bertrand Bilodeau

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière